

# FAQ

## Comment le travail intérimaire fonctionne-t-il ?

En tant que collaborateur\*, tu disposes d'un contrat de travail chez Timeleas GmbH. Ce contrat fixe toutes les règles légales et tarifaires (salaire horaire, nombre d'heure de travail, nombre de jours de vacances, comportement à adopter en cas de maladie etc.). La société Timeleas GmbH a le droit de donner des instructions et essaie de désigner l'employé en fonction de ses qualifications. Cependant, celui-ci ne travaille pas sur place dans les locaux de Timeleas GmbH, mais dans une des différentes sociétés clientes.

Les droits et obligations propres au collaborateur sont régis par la loi allemande sur la mise à disposition des employés (Arbeitnehmerüberlassungsgesetz, AÜG). Cette loi stipule aussi la règle de la rémunération d'après l'Equal-Pay. Cela signifie qu'après 9 mois de travail dans l'entreprise du client, le collaborateur doit autant gagner qu'un employé du même secteur d'activité, et cela de façon permanente. L'AÜG stipule également qu'un collaborateur ne peut être employé que pour un maximum de 18 mois dans l'entreprise du client. Au terme de ce délai, l'employé a la possibilité d'obtenir un emploi permanent ou, si cela ne convient pas pour une raison quelconque, peut être affecté au sein d'une autre entreprise cliente de Timeleas GmbH.

## Quels sont mes avantages lorsque je travaille pour une agence d'intérim ?

- La mise à disposition d'employés facilite la réintégration sur le marché du travail (après un temps d'arrêt prolongé en raison de plusieurs motifs)
- Les personnes qui démarrent dans la vie active et qui voudraient avoir une première expérience pour leur future carrière plus tard, ont dans le cadre du travail en intérim, les meilleures chances de faire leurs preuves dans la plupart des professions.
- L'affectation auprès de la société du client vous permet déjà d'avoir une première expérience professionnelle. Vous n'avez plus qu'à faire vos preuves, car la probabilité d'être recruté chez le client est très haute
- L'emploi occupé dans l'entreprise du client est souvent l'occasion d'acquérir des qualifications supplémentaires (comme p. ex. le permis de cariste)
- À cela vient s'ajouter le fait que de nombreuses entreprises ne publient plus du tout d'offres d'emploi et ne recrutent plus du tout directement, mais recourent au travail intérimaire pour trouver les candidats qui leur conviennent